



CADRE DE COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE
AU DEVELOPPEMENT D'HAITI

**COMITE D'EFFICACITE DE L'AIDE DU CADRE DE COORDINATION DE
L'AIDE EXTERNE**

COMMUNIQUE CONJOINT

Ce 16 juin 2017, s'est tenue à Port-au-Prince, une nouvelle réunion du Comité d'efficacité de l'aide (CEA-NIVEAU NATIONAL) du cadre de Coordination de l'aide externe au développement d'Haïti – CAED, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier ministre Jack Guy LAFONTANT.

Les membres du Comité se réjouissent de la relance du mécanisme et des efforts déployés par le nouveau Gouvernement de la République d'Haïti pour accroître la coordination et l'efficacité de l'aide publique internationale. Ils prennent note de la volonté de maximiser les efforts faits pour le relèvement « post Matthew » et pour mettre en place des réformes-clé de l'Etat en matière notamment de gestion des finances publiques, de réforme de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit. Ainsi, ils encouragent le Gouvernement à poursuivre et intensifier ses efforts.

Tout en réaffirmant l'attachement aux objectifs du développement durable et les principes de l'efficacité de l'aide, dont celui de la responsabilité mutuelle et différenciée du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des organisations internationales et des autres parties, ils déclarent :

Point 1

Les autorités haïtiennes, en concertation avec les partenaires techniques et financiers (PTF), s'engagent à systématiser et compléter les politiques publiques et stratégies sectorielles pour faciliter la coordination de l'aide au développement.

Point 2

Les partenaires au développement d'Haïti renouvellent leur engagement, à coordonner, dans le cadre d'un dialogue, leur appui et s'aligner sur les politiques et les priorités de développement du Gouvernement.

Point 3

Le gouvernement et les partenaires au développement d'Haïti s'engagent à simplifier le mécanisme du CAED afin de faciliter la transparence, le dialogue stratégique et le suivi de la mise en œuvre des engagements du gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

Point 4

Le gouvernement s'engage à évaluer périodiquement, avec la participation des partenaires au développement d'Haïti, les progrès de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement.

Point 5

Le gouvernement s'engage à relancer et dynamiser les tables sectorielles et thématiques (TST) qui serviront de plateforme de dialogue, de consensus et d'appui opérationnel à la coordination et au suivi de l'aide, dans la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de coopération tout en renforçant la capacité d'intervention des Unités d'études et de programmation (UEP) avec l'appui des PTF.

Point 6

Sous le leadership du Gouvernement d'Haïti et au sein du CAED, le Gouvernement et les partenaires au développement d'Haïti s'engagent à définir un nouveau programme conjoint d'efficacité de l'aide (PCEA) afin de favoriser l'atteinte de résultats de développement tangibles et durables. Cet engagement spécifiera les objectifs, les attentes, les rôles, les responsabilités ainsi que les engagements réciproques.

Point 7

Le Gouvernement d'Haïti, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, s'engage à mettre en place le cadre institutionnel nécessaire à la prévention et à la gestion des risques et des désastres et apportera une attention particulière à la mise en œuvre coordonnée des financements pour le relèvement suite au cyclone Matthew.

Point 8

Les partenaires au développement d'Haïti recommandent de confier au Secrétariat technique du CAED le suivi des présents engagements et l'évaluation périodique des progrès en matière d'efficacité de l'aide, ainsi que l'organisation d'un comité d'efficacité de l'aide avant la fin de l'année.

SECRETARIAT TECHNIQUE DE COORDINATION